NOTE DE PRESENTATION

DÉPARTEMENT

ILLE ET VILAINE

COMMUNE DE SAINT-BRIAC

Le Chemin des Peintres

MAITRE D'OUVRAGE :
Communauté de Communes Côte d'Emeraude

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
CÔTE D'ÉMERAUDE

N° DOSSIER	2018-177

Prigent & Associés

NOTE DE PRÉSENTATION DE L'OPÉRATION D'AMÉNAGEMENT
COMMUNE DE SAINT-BRIAC

SOMMAIRE

1- Présentation du site dans son contexte 3
1.1- Localisation et connexions géographiques à grande échelle 3
1.2- Localisation à l'échelle de la commune 4
1.3- Contexte réglementaire 5
1.4- Analyse du territoire urbain et paysager environnant 6
1.5- Analyse du site 8

2 - Principes d'aménagement 9
2.1- Les objectifs 9

3 - Projet Architectural Paysager et Environnemental 11
3.1- La description du mobilier et sa mise en oeuvre 11

1-1 LOCALISATION ET CONNEXIONS GÉOGRAPHIQUES À GRANDE ÉCHELLE

La commune de SAINT-BRIAC-SUR-MER est située au nord-ouest du département d'Ille-et-Vilaine (35), en bordure immédiate du département des Côtes d'Armor (22), dont elle est séparée par le Frémur. Elle est une des communes littorales touristiques du nord du département dépendant de la Côte d'Emeraude, qui s'étend de Cancale (35), jusqu'à Sables d'Or les Pins (22).

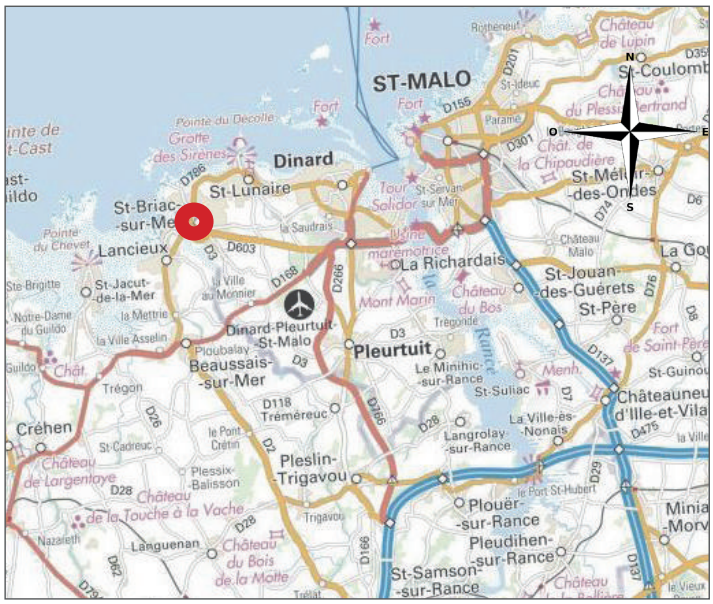

La commune de SAINT-BRIAC-SUR-MER dépend de la Communauté de communes de la Côte d'Emeraude, au sein du Pays de SAINT-MALO.
L'agglomération de SAINT-MALO, ainsi que celles de DINARD et DINAN constituent des pôles économiques et de services.

Les deux premières sont desservies depuis SAINT-BRIAC-SUR-MER par les routes départementales n°603 et n°168 ; et la dernière soit par les routes départementales n°786 et n°2, soit par les routes départementales n°603 et n°266.

SAINT-MALO, sous-préfecture du département, offre les services administratifs, hospitaliers, et d'enseignement supérieur.

Elle compte une population de 1517 habitants (Insee 2015), et a un pourcentage de résidences secondaires important : 59% (Insee 2015).

Localisation de Saint-Briac dans le département d'Ille-et-Vilaine

Localisation des secteurs d'implantation des panneaux

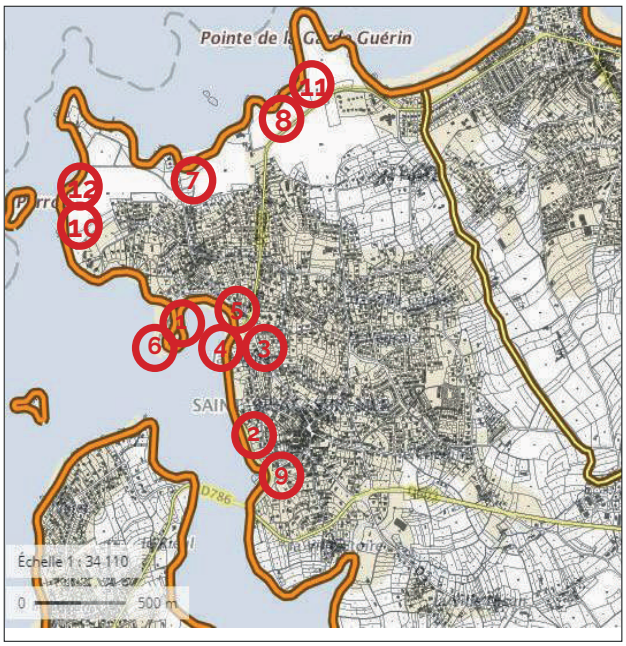

1-2 LOCALISATION À L'ÉCHELLE DE LA COMMUNE

- Situation foncière des terrains :
Les terrains d'études prévoyant l'accueil des panneaux sont tous des propriétés communales, en bordure du littoral naturel ou présentant des constructions restreintes. Seules les parcelles 8 et 11 sont situées dans le domaine départemental.

- Situation cadastrale:
Ces terrains sont localisés sur toute la partie nord-ouest de la commune, le long de la façade maritime.

Site d'implantation du panneau 1 et 6

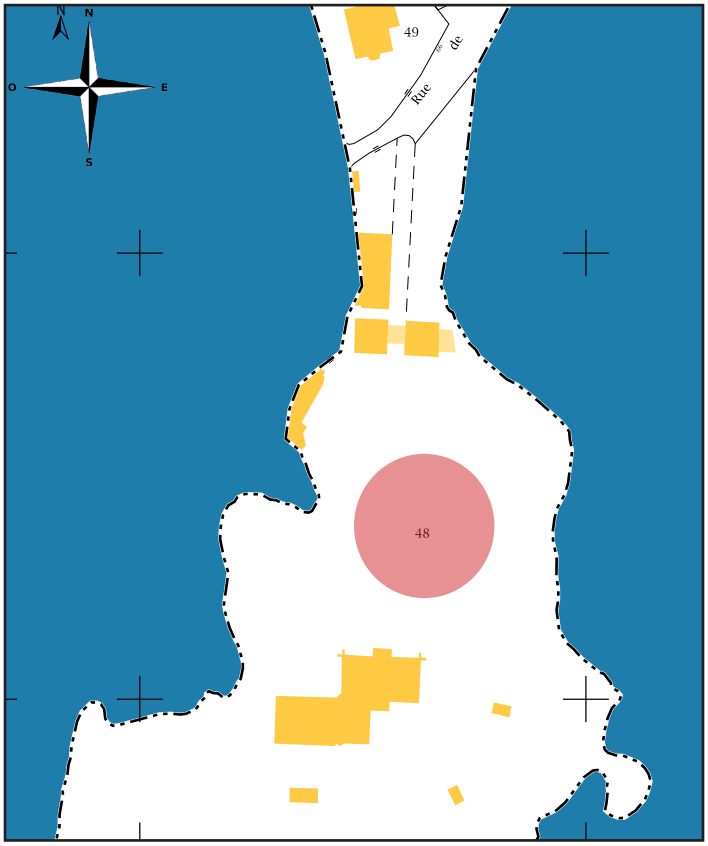

Site d'implantation du panneau 2

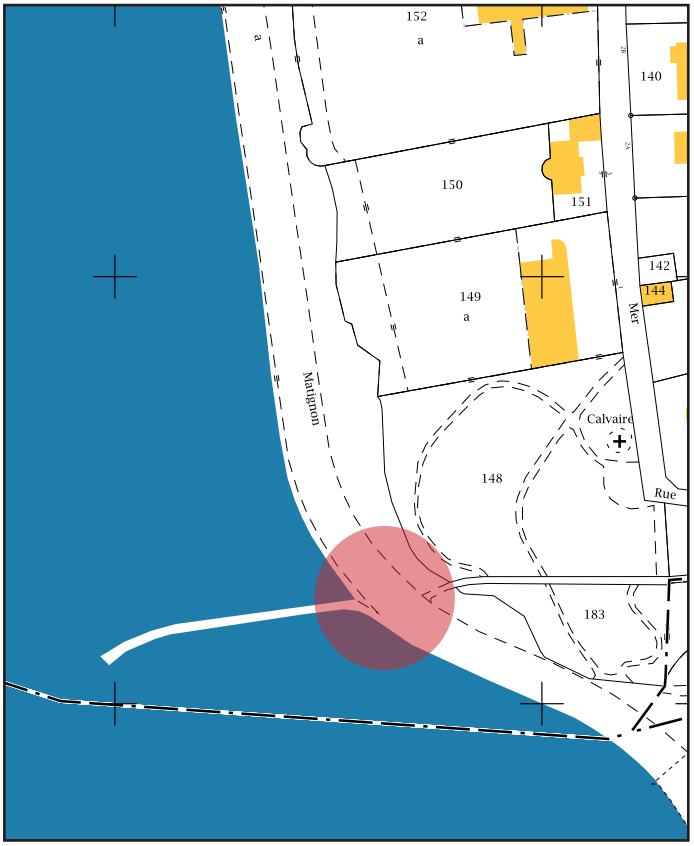

1-2 LOCALISATION À L'ÉCHELLE DE LA COMMUNE

Site d'implantation du panneau 3

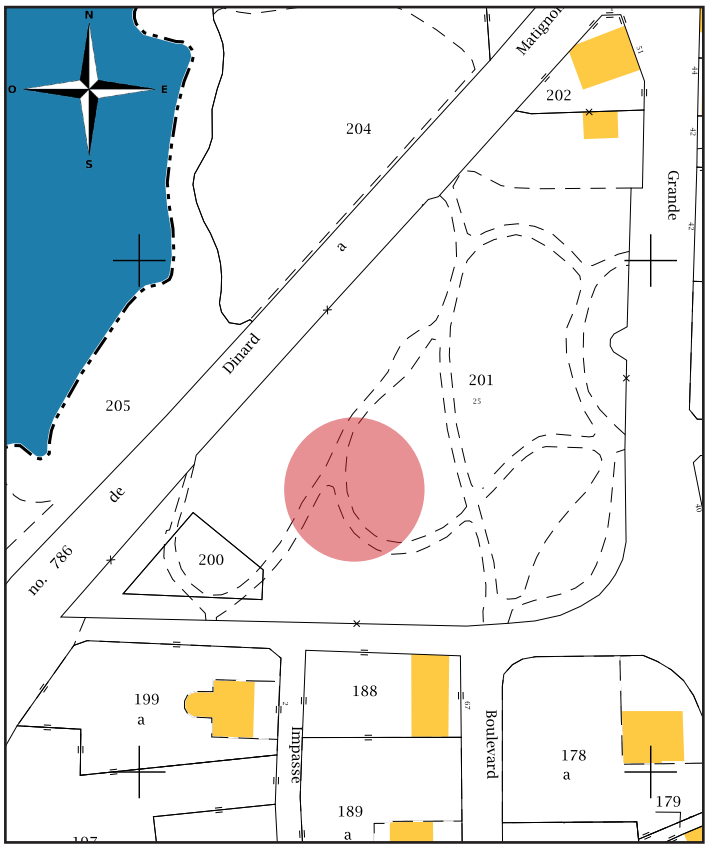

Site d'implantation du panneau 4 et 5

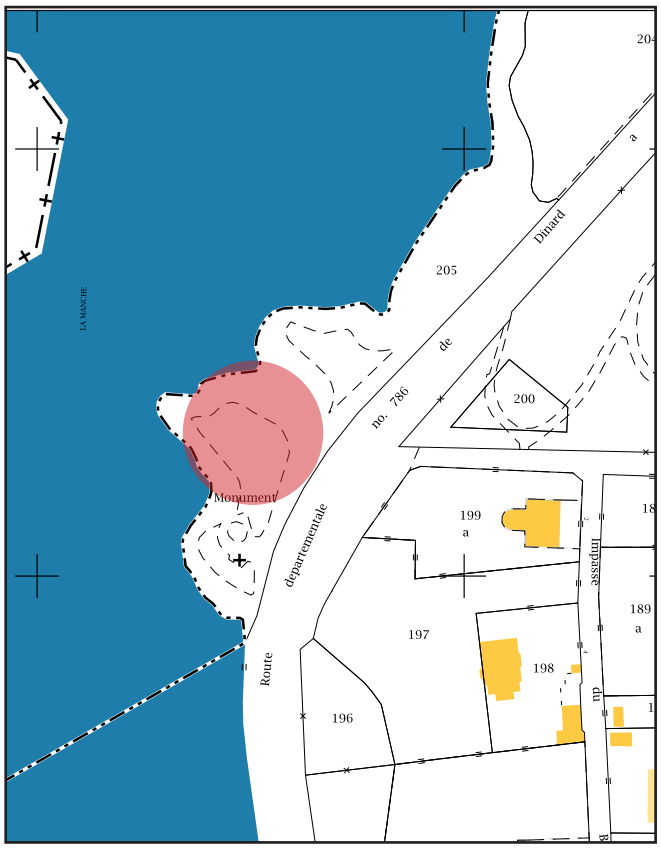

Site d'implantation du panneau 7

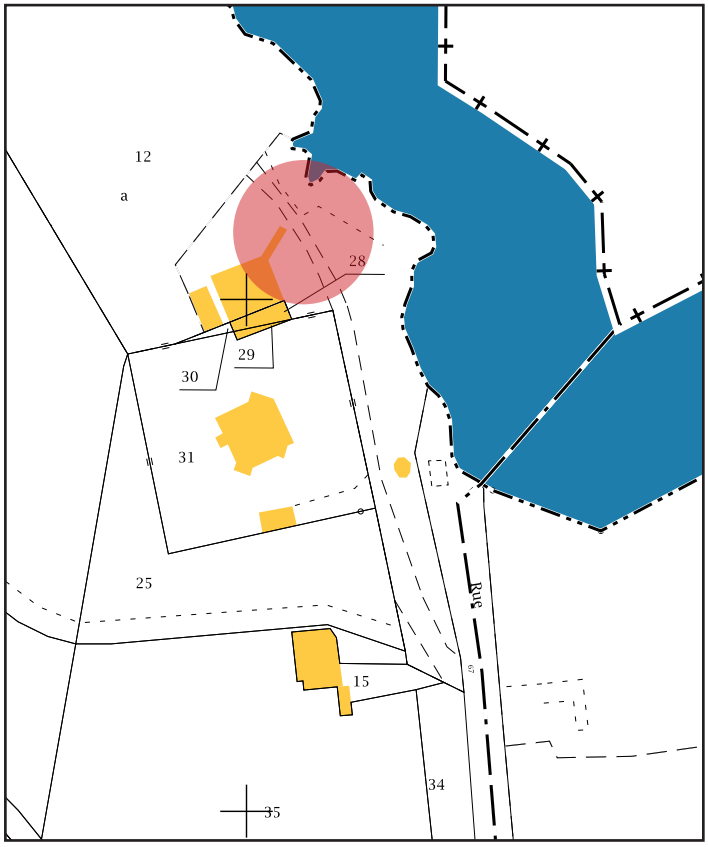

Site d'implantation du panneau 8 et 11

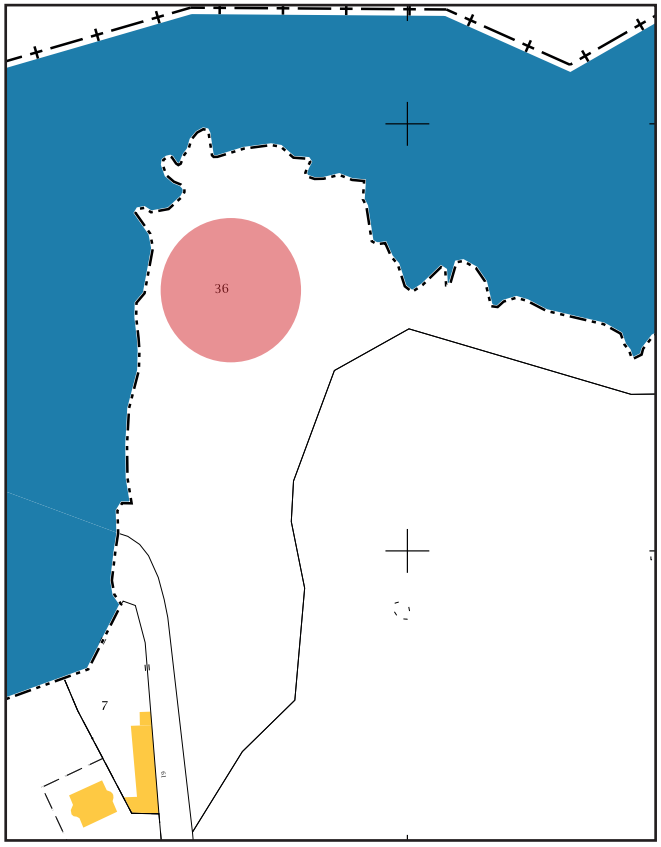

1-2 LOCALISATION À L'ÉCHELLE DE LA COMMUNE

Site d'implantation du panneau 9

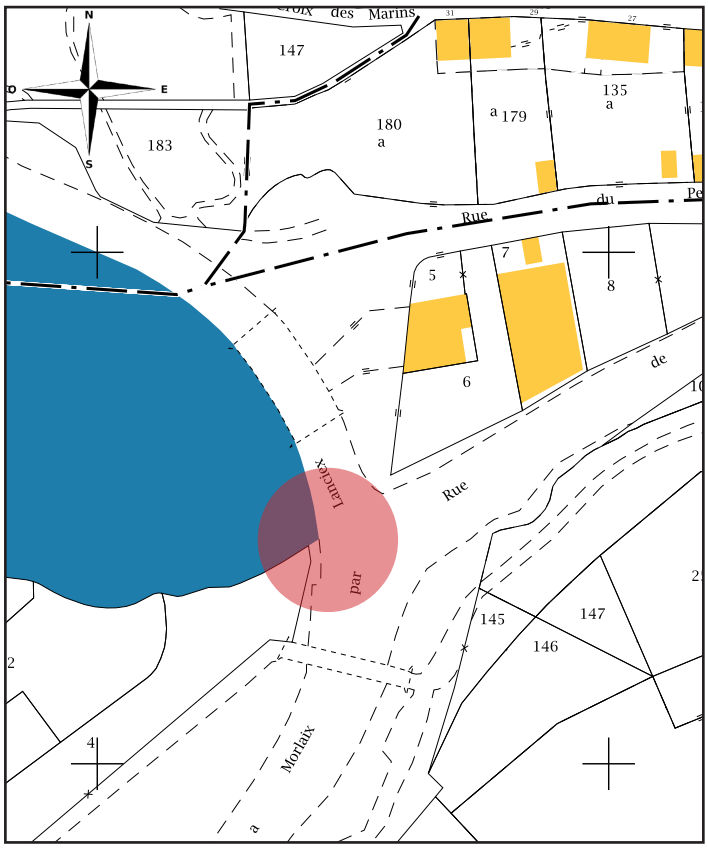

Site d'implantation du panneau 10 et 12

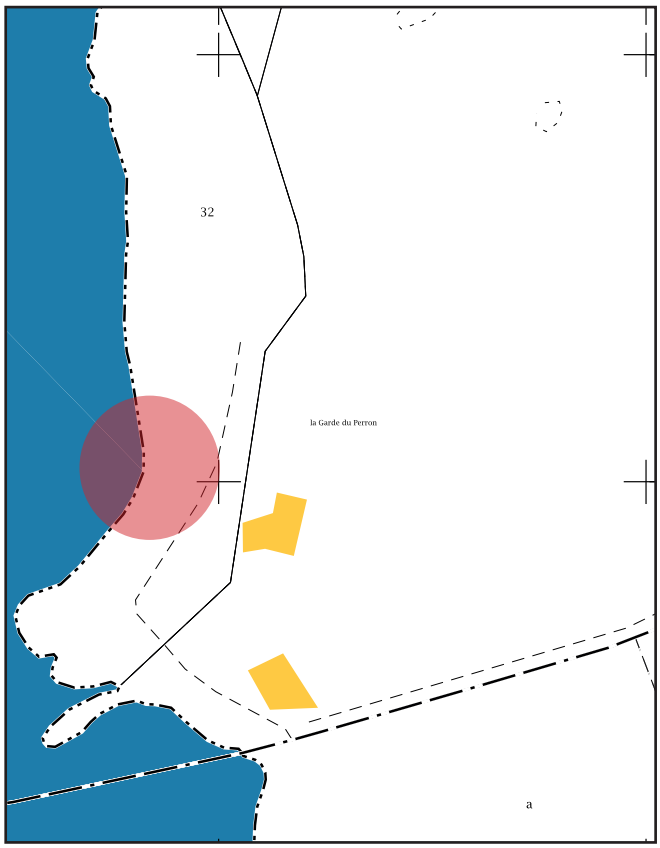

1-3 CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

La commune de Saint-Briac dépend du SCOT du pays de Saint-Malo.

Elle dépend également du PLH de **la Communauté de Communes de la Côte d'Emeraude**.

Dispositions d'urbanisme: PLU approuvé le 5 février 2016

Site d'implantation des panneaux 7, 8, 10, 11 et 12 (NPLt)

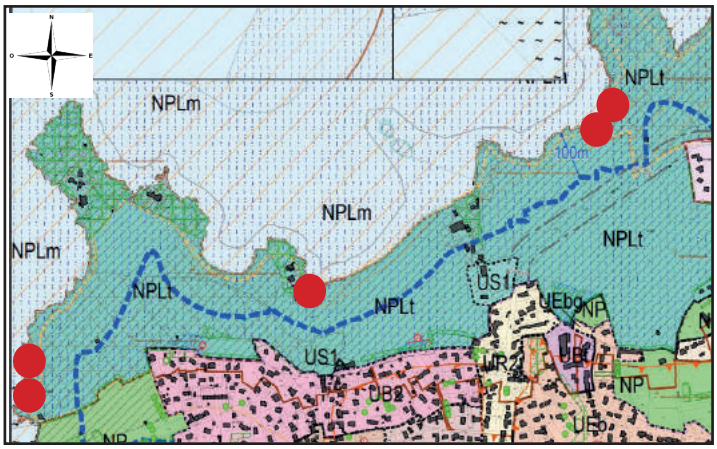

Site d'implantation des panneaux 1, 2, 3, 4, 5, 6 (NP) et 9 (NPLt)

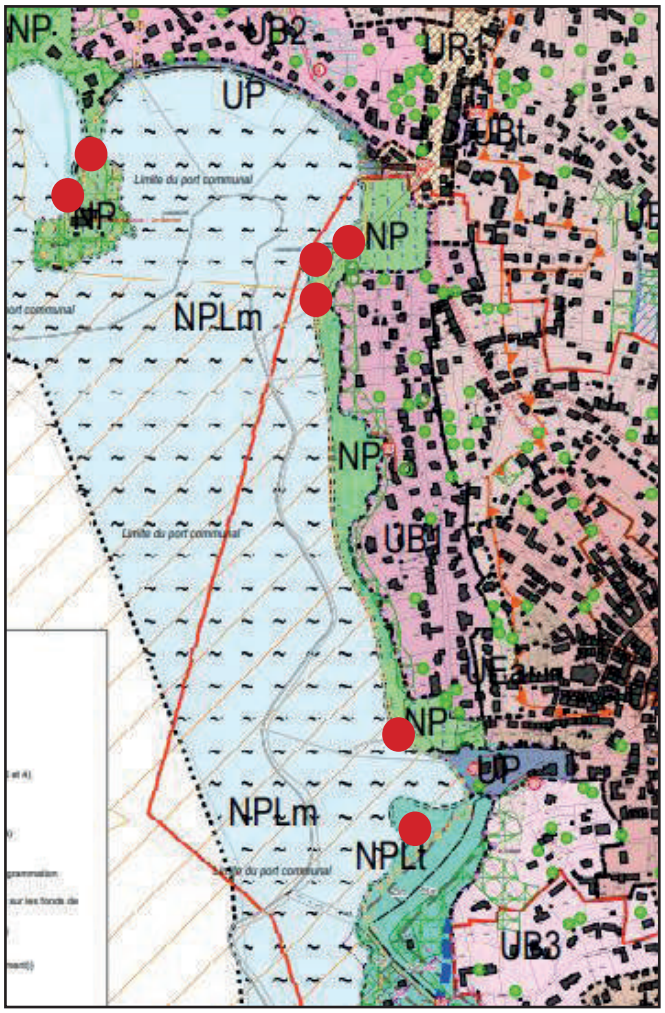

Les panneaux 1, 2, 3, 4, 5 et 6 sont situés en zone NP, correspondant à des espaces naturels de grande qualité qu'il convient de protéger strictement contre toute utilisation du sol en raison de la qualité du paysage et des éléments qui le composent, notamment écologique, faunistique ou floristique.

Les panneaux 7, 8, 9, 10, 11 et 12 sont eux situés en zone NPLt correspondant aux sites et paysages naturels remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel et culturel du littoral ainsi que les milieux nécessaires au maintien des équilibres biologiques. Le «t» correspond à la partie terrestre de ces espaces.

La préservation de ces secteurs répond aux dispositions de l'article L 146.6 du Code de l'Urbanisme issu de la loi n°86.2 du 3 janvier 1986 et aux dispositions du décret n° 89.694 du 20 septembre 1989 (articles R 146.1 et suivants du Code de l'Urbanisme).

1-4.1 DES IMPLANTATIONS EN FAÇADE DU LITTORAL

Les panneaux, implantés en zone NP ou NPLt sont tous envisagés en zone naturelle de qualité dont l'enjeu de préservation est maximal. Ce niveau de protection est notamment lié à la proximité immédiate du littoral.

Site d'implantation du panneau 1

Site d'implantation du panneau 2

Site d'implantation du panneau 3

1-4 ANALYSE DU TERRITOIRE URBAIN ET PAYSAGER ENVIRONNANT

Site d'implantation du panneau 4

Site d'implantation du panneau 5

Site d'implantation du panneau 6

1-4 ANALYSE DU TERRITOIRE URBAIN ET PAYSAGER ENVIRONNANT

Site d'implantation du panneau 7

Site d'implantation du panneau 8

Site d'implantation du panneau 9

1-4 ANALYSE DU TERRITOIRE URBAIN ET PAYSAGER ENVIRONNANT

Site d'implantation du panneau 10 et 12

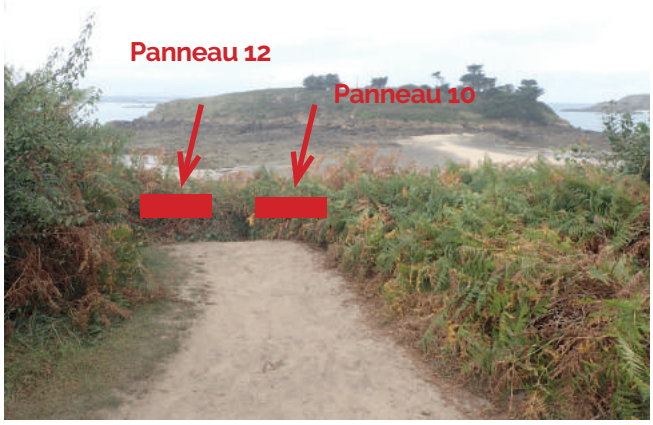

Site d'implantation du panneau 11

1-4.2 - LE PAYSAGE

- Occupation du sol :

Les panneaux sont destinés à agrémenter des sentiers piétonniers le long du littoral. Leur implantation se fera majoritairement dans les talus ou dunes bordant le rivage (3, 4, 7, 8, 10, 11 et 12) ou dans des espaces partiellement aménagés au caractère naturel
(1, 2, 5, 6 et 9)

- Végétation:

On retrouve trois types de végétation selon l'emplacement des panneaux:
- Les panneaux 2 et 9 sont implantés le long d'une voirie véhicules et circulations douces. Aucune végétation n'est présente sur le site du panneau 2. On note la présence ponctuelle d'une végétation spontanée sur les falaise rocheuses encadrant le panneau 9.
- Les panneaux 1/3/6 sont implantés sur un parvis ou pelouse urbaine. On y trouve principalement une pelouse rase et quelques arbustes ornementaux.
Les panneaux 4/5/7/8/10/11/12 sont implantés en bord de sentier piéton où domine une végétation basse naturelle marquée par les contraintes littorales (embruns, vents).

1-5.1- LE PATRIMOINE NATUREL

- Le site Natura 2000

La commune est concernée par Natura 2000 avec le site n°12. Il regroupe la baie de Lancieux, baie de l'Arguenon, l'Archipel de Saint-Malo et Dinard. La surface de cette protection s'étend sur une superficie de 5207 ha.

La qualité du site réside dans la présence des récifs marins ou découverts à marée basse, accueillant une flore aguale ainsi que des colonies animales d'une grande richesse. Site remarquable par la diversité et la qualité des dunes fixées avec, en particulier, trois types prioritaires de pelouses dunaires, dont les ourlets thermophiles présents uniquement en France.

Ce site a été classé ZSC par arrêté datant du 06/06/2014.

- Les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF)

Pour la commune de Saint-Briac, sont concernées :
- 1 ZNIEFF de type 1 : Anse de Saint-Briac-sur-Mer
- 1 ZNIEFF de Type 2 : Archipel face à Saint Jacut de la Mer
- 1 ZICO : Iles de la Colombière, de la Nellière et des Haches

1-5.2- LES RISQUES

- Le risque de submersion marine

Le risque de submersion est inévitable pour l'ensemble des panneaux implantés à proximité immédiate du rivage. La structure des panneaux devra donc considérer ce risque pour leur résistance.

2-1-1 PRINCIPE D'AMÉNAGEMENT RETENU

Dans le cadre du projet de créer un parcours pédagogique en extérieur sur les peintres de la Côte d'Emeraude intitulé « Le chemin des peintres de la Côte d'Emeraude », 26 panneaux présentant 25 tableaux et 1 panneau d'information seront installés sur l'emplacement présumé de réalisation de chacun des tableaux afin de mettre le promeneur dans la vision du peintre.

Le musée-promenade sera implanté le long du littoral et des bords de Rance sur les communes de : Lancieux (22770), Saint-Briac-sur-Mer (35800), Saint-Lunaire (35800), Dinard (35800) et La Richardais (35780)

Douze panneaux seront mis en œuvre sur la commune de Saint Briac :

- Le panneau « 1 », représentera le tableau « Les Ebihens », réalisé par Henri Rivière. Il sera implanté sur les pelouses du parvis du Château du Nessay, en bord de chemin. Orienté ouest, il présentera le paysage maritime de St Briac et notamment l'archipel des Ebihens. Aucun aménagement annexe ne sera nécessaire.

- Le panneau « 2 », représentera le tableau « Saint-Briac, l'estuaire du Frémur à marée basse », réalisé par Alexandre Nozal. Il sera implanté sur le trottoir du balcon d'Emeraude récemment réaménagé. Orienté ouest sur l'estuaire du Frémur, le panneau est adossé au muret pierre. Aucun aménagement annexe ne sera nécessaire.

- Le panneau « 3 », représentera le tableau « La moisson au bord de mer », réalisé par Emile Bernard. Il sera implanté en bord de chemin piéton d'un jardin public situé en promontoire de l'estuaire. Le panneau sera mis en œuvre dans la pelouse. Aucun aménagement annexe ne sera nécessaire.

- Le panneau « 4 », représentera le tableau « Vue du Port (Le Béchet) », réalisé par Paul Signac. Il sera implanté sur une placette piétonne située entre le littoral et le balcon d'Emeraude. Surplombant le paysage littoral, le panneau sera adossé à une haie végétale. Aucun aménagement annexe ne sera nécessaire.

- Le panneau « 5 », représentera le tableau « Le Béchet et son chantier naval », réalisé par Alexandre Nozal. Il sera implanté sur un cheminement piéton situé entre le littoral et le balcon d'Emeraude. Surplombant le paysage littoral, le panneau sera adossé à une haie végétale. Aucun aménagement annexe ne sera nécessaire.

- Le panneau « 6 », représentera le tableau « La croix des marins à marée haute », réalisé par Paul Signac. Il sera implanté sur les pelouses du parvis du Château du Nessay, en bord de chemin. Orienté ouest, il présentera le paysage maritime de St Briac. Aucun aménagement annexe ne sera nécessaire.

- Le panneau « 7 », représentera le tableau « Le Port Hue avec la garde Guérin », réalisé par Alexandre Nozal. Il sera implanté sur un accotement du chemin piéton, côté est. Aucun aménagement annexe ne sera nécessaire.

- Le panneau « 8 », représentera le tableau « Jeune fille dans la tempête à la garde », réalisé par Amédée Guerard. Il sera implanté en bord du chemin piéton côtier, au milieu d'un paysage littoral à la végétation naturelle. Le panneau sera mis en œuvre dans la végétation rase existante. Aucun aménagement annexe ne sera nécessaire.

- Le panneau « 9 », représentera le tableau « Le petit Port », réalisé par Alexandre Nozal. Il sera implanté sur un renfoncement du trottoir piéton longeant le balcon d'Emeraude. Adossé à un muret pierre, le panneau est orienté nord-ouest, ouvert sur l'estuaire du Frémur. Aucun aménagement annexe ne sera nécessaire.

- Le panneau « 10 », représentera le tableau « Bord de mer en Bretagne », réalisé par Emile Bernard. Il sera implanté sur un renfoncement de chemin du perron, cheminement côtier. Entouré d'une végétation naturelle, le panneau est orienté ouest et domine la plage du Perron. Aucun aménagement annexe ne sera nécessaire.

- Le panneau « 11 », représentera le tableau « La Garde Guérin», réalisé par Henri Rivière. Il sera implanté en bord du chemin piéton côtier, au milieu d'un paysage littoral à la végétation naturelle et en contre haut du panneau 8. Le panneau est mis à distance du cheminement piéton par une clôture basse. A ce niveau, le cheminement se fait par emmarchement. Le panneau sera mis en œuvre dans la végétation rase existante. Aucun aménagement annexe ne sera nécessaire.

2-1 OBJECTIFS

- Le panneau « 12 », est un panneau d'information. Il sera implanté sur un renfoncement de chemin du perron, cheminement côtier, à côté du panneau 10. Entouré d'une végétation naturelle, le panneau est orienté ouest et domine la plage du Perron. Aucun aménagement annexe ne sera nécessaire.

3-1 LA DESCRIPTION DU MOBILIER ET SA MISE EN OEUVRE

Le présent projet permet la mise en œuvre de douze panneaux signalétiques sur la commune. Les panneaux seront implantés en bord de cheminement piéton.
Les panneaux mis en œuvre seront en structure acier galvanisé laqué aspect oxydé. Le laquage est de type Akzo Nobel Mars 2525 Sable. Le mobilier aura une hauteur hors sol de 96 cm, une largeur de 80 cm et une profondeur de 60 cm.

Les panneaux seront scellés dans une dalle béton réalisée en surface, à adapter selon le contexte, ou scellement chimique sur granite avec une légère semelle béton de propreté. La mise en oeuvre est compatible avec la notion de réversibilité de l'aménagement.

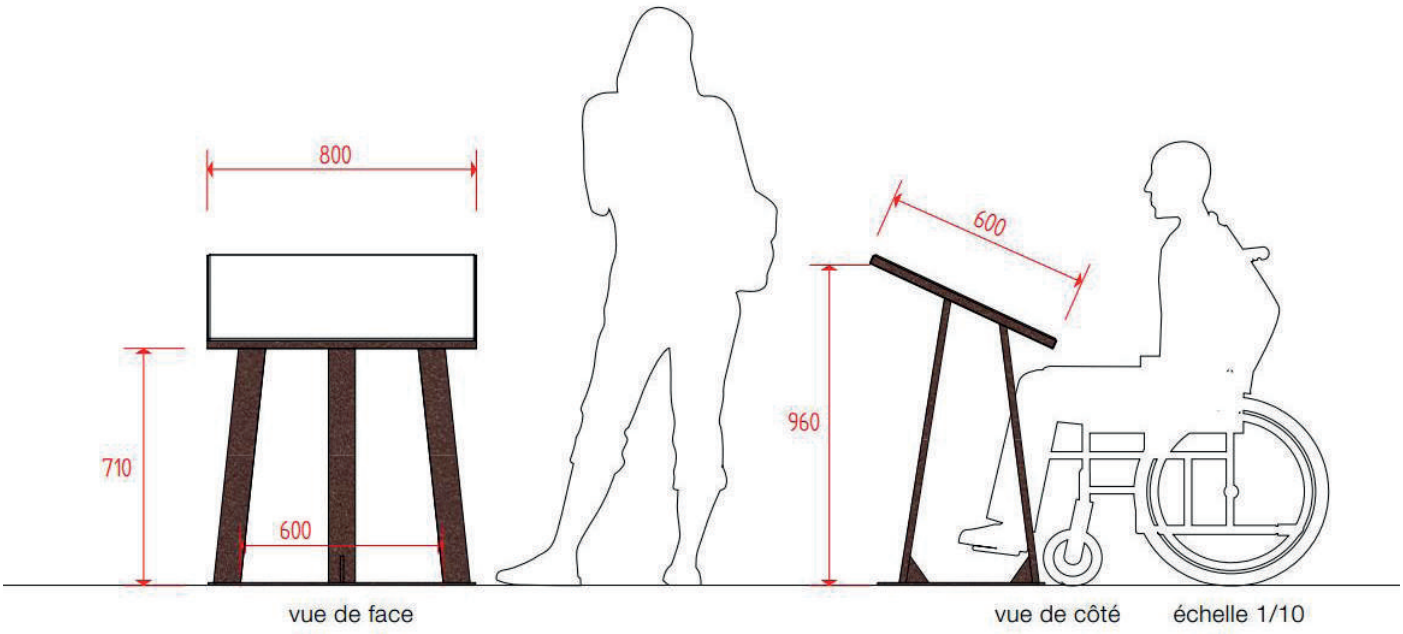

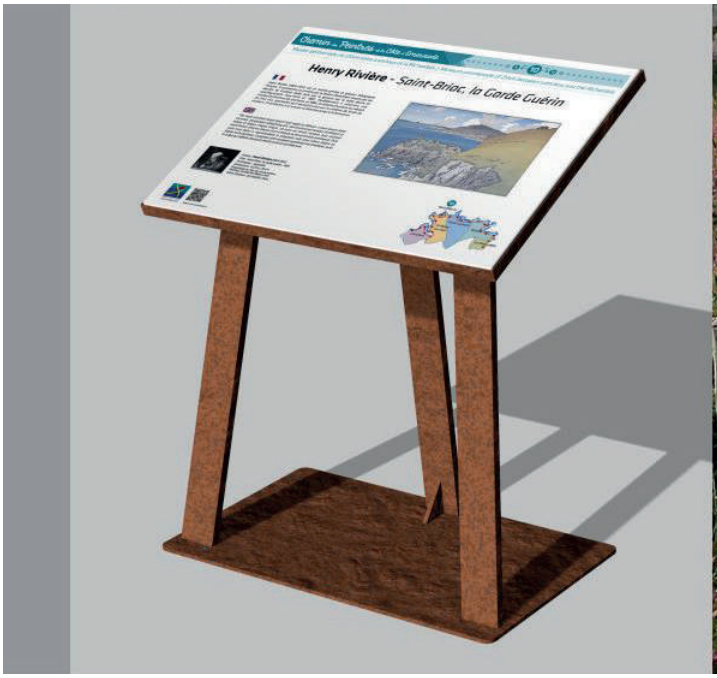

3-1 LA DESCRIPTION DU MOBILIER ET SA MISE EN OEUVRE

- Le panneau 1 sera scellé dans la pelouse existante, en bord de cheminement piéton stabilisé récemment refait. La pelouse sera remise en état conformément à l'existant après intervention. Aucune modification de l'existant n'est à prévoir.

PA4 - Plan de composition d'ensemble du projet

Nord

Commune de Saint Briac
Site 1 - «Les Ebihens» - Henri Rivière

- Le panneau 2 sera scellé dans l'enrobé ou fixé sur platine. Le sol sera remis en état, conformément à l'existant. Aucune modification de l'existant n'est à prévoir.

PA4 - Plan de composition d'ensemble du projet

Nord

Commune de Saint Briac
Site 2 - «Saint-Briac, l'estuaire du Frémur à marée basse» - Alexandre Nozal

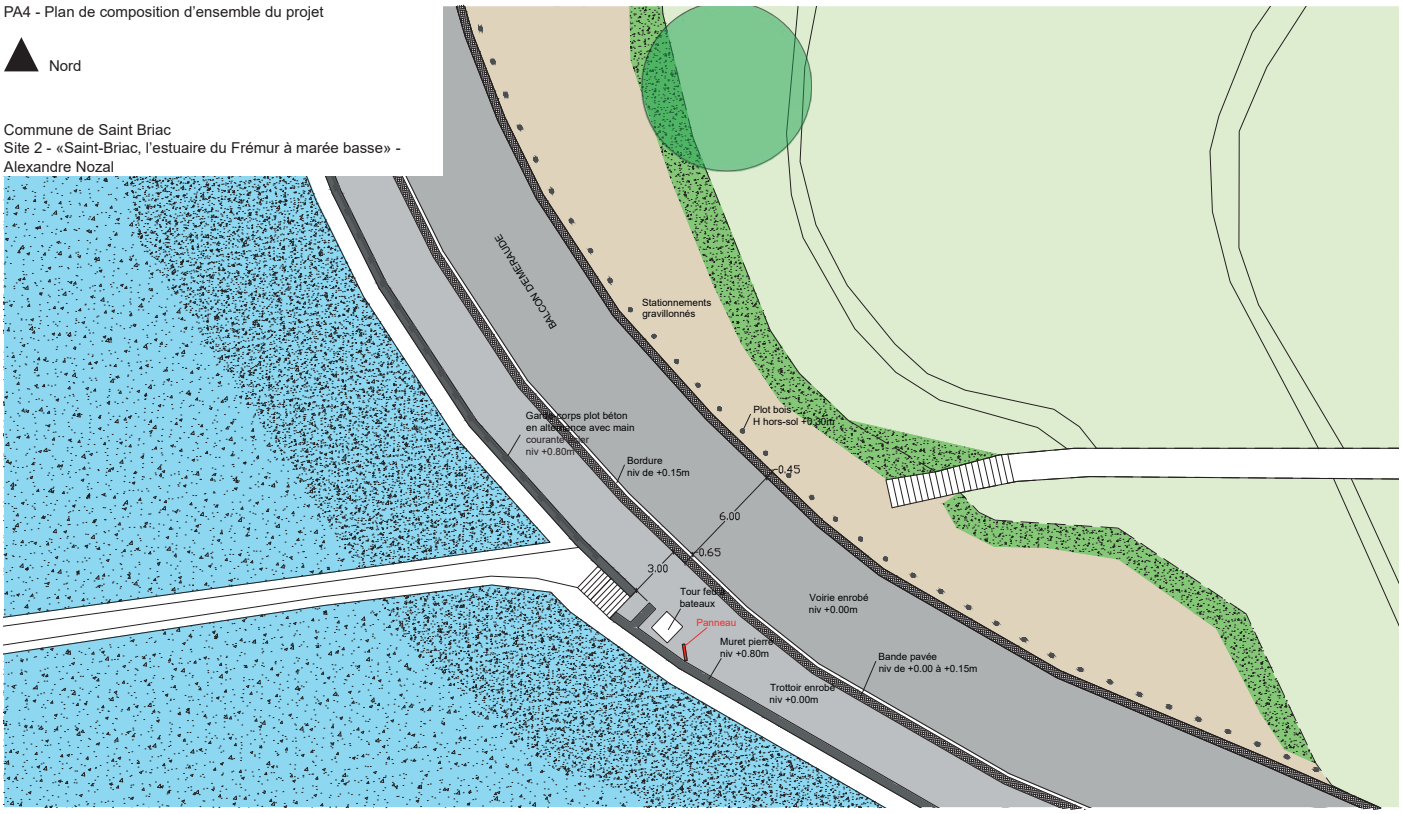

- Le panneau 3 sera scellé dans la pelouse existante, en bord de cheminement piéton. La pelouse sera remise en état conformément à l'existant après intervention. Aucune modification de l'existant n'est à prévoir.

PA4 - Plan de composition d'ensemble du projet

Nord

Commune de Saint Briac
Site 3 - «La moisson au bord de mer» - Émile Bernard

- Le panneau 4 sera scellé ou fixé sur platine dans le sol en place (terre). Le sol sera remis en état, conformément à l'existant. Aucune modification de l'existant n'est à prévoir.

PA4 - Plan de composition d'ensemble du projet

Nord

Commune de Saint Briac
Site 4 - «Vue du Port (Le Béchet)» - Paul Signac

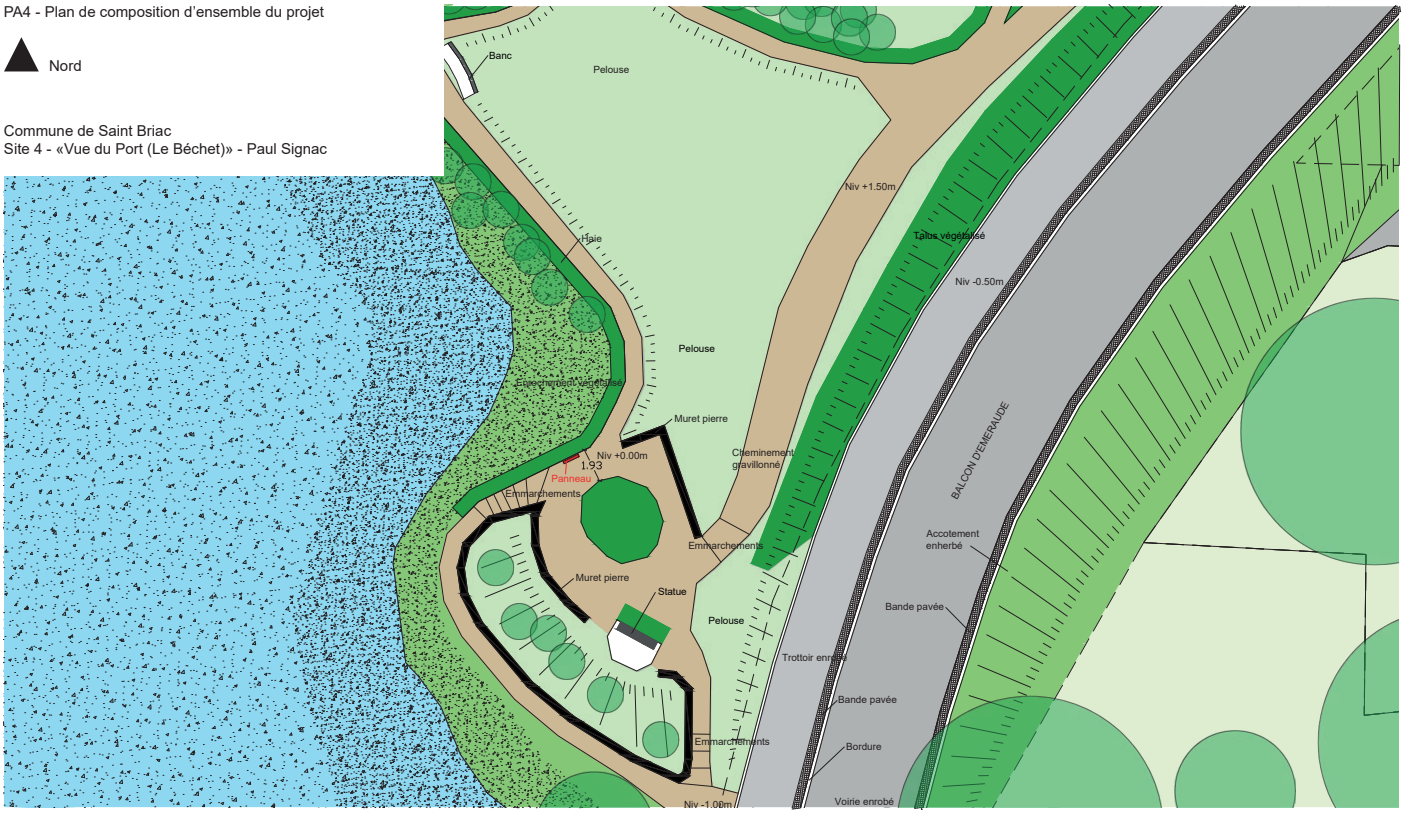

- Le panneau 5 sera scellé ou fixé sur platine dans le sol en place (terre). Le sol sera remis en état, conformément à l'existant. Aucune modification de l'existant n'est à prévoir.

PA4 - Plan de composition d'ensemble du projet

Nord

Commune de Saint Briac
Site 5 - «Le Béchet et son chantier naval» - Alexandre Nozal

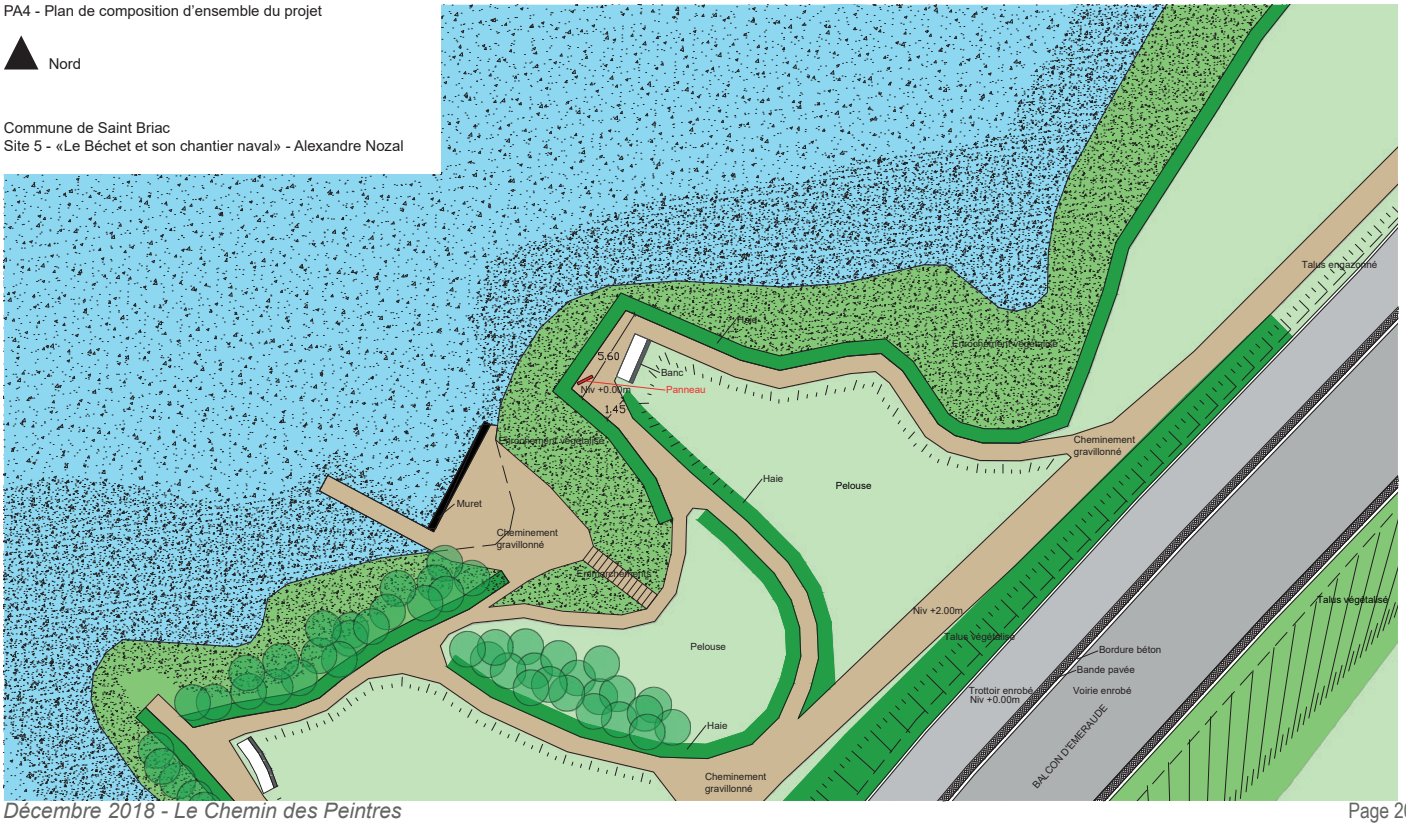

- Le panneau 6 sera scellé dans la pelouse existante, en bord de cheminement piéton stabilisé récemment refait. La pelouse sera remise en état conformément à l'existant après intervention. Aucune modification de l'existant n'est à prévoir.

PA4 - Plan de composition d'ensemble du projet

Nord

Commune de Saint Briac
Site 6 - «La croix des marins à marée haute» - Paul Signac

- Le panneau 7 sera scellé dans la pelouse existante, en bord de voirie enrobé. La pelouse sera remise en état conformément à l'existant après intervention. Aucune modification de l'existant n'est à prévoir.

PA4 - Plan de composition d'ensemble du projet

Nord

Commune de Saint Briac
Site 7 - «Le Port-Hue avec la garde Guérin» - Alexandre Nozal

- Le panneau 8 sera scellé dans la végétation rase existante, en bord de cheminement piéton en terre. Le sol sera remis en état conformément à l'existant après intervention. L'implantation ne se fera pas au niveau des effleurements granitiques présents. Aucune modification de l'existant n'est à prévoir.

- Le panneau 11 sera scellé dans la végétation rase existante, en bord de cheminement piéton en terre. Le sol sera remis en état conformément à l'existant après intervention. L'implantation ne se fera pas au niveau des effleurements granitiques présents. Aucune modification de l'existant n'est à prévoir.

PA4 - Plan de composition d'ensemble du projet

Nord

Commune de Saint Briac
Site 8 - «Jeune fille dans la tempête à la garde» - Amédée Guerard

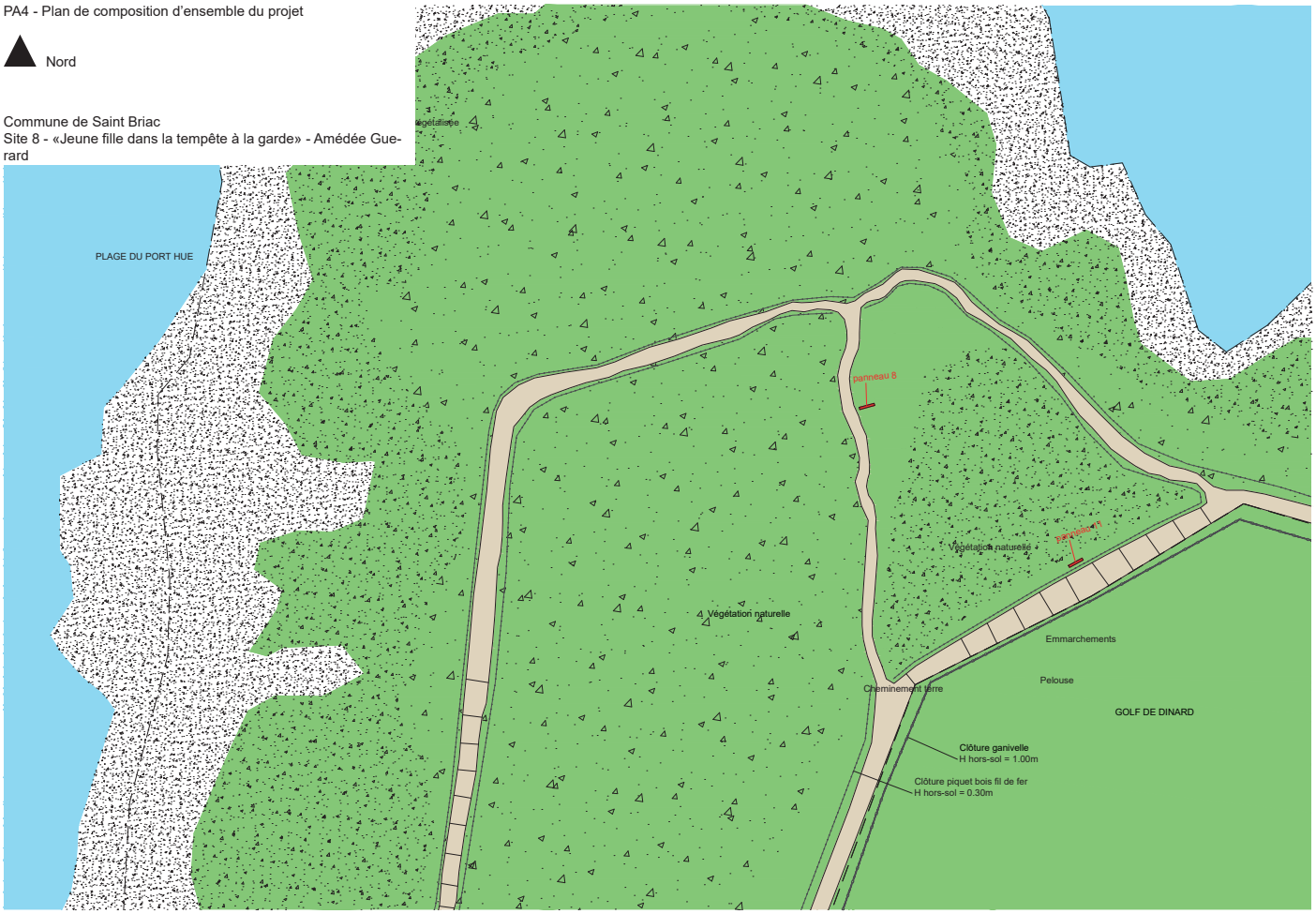

- Le panneau 9 sera scellé dans l'enrobé ou fixé sur platine. Le sol sera remis en état, conformément à l'existant. Aucune modification de l'existant n'est à prévoir.

PA4 - Plan de composition d'ensemble du projet

Nord

Commune de Saint Briac
Site 9 - «Le petit Port» - Alexandre Nozal

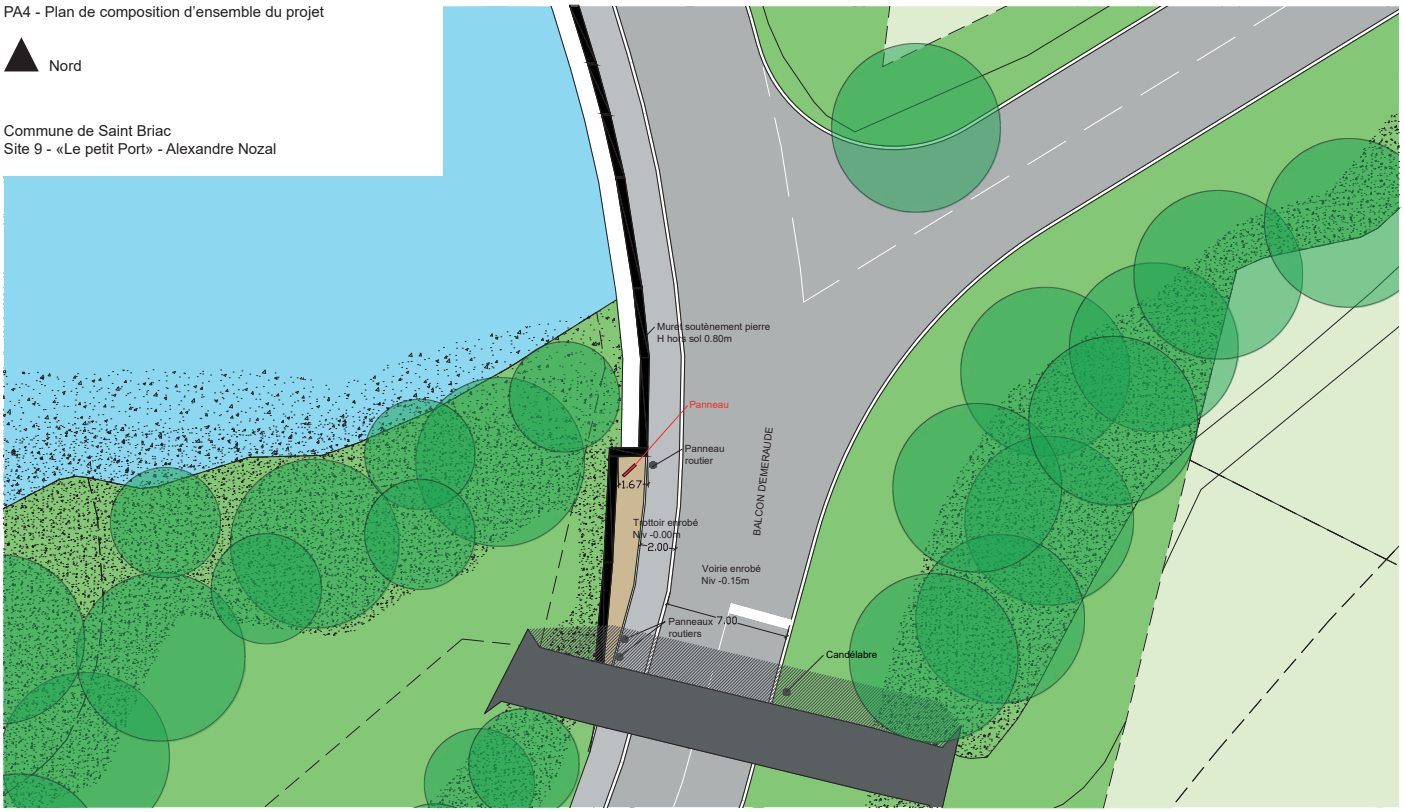

- Les panneaux 10 et 12 seront scellés ou fixé sur platine dans le sol en place (terre). Le sol sera remis en état, conformément à l'existant. Aucune modification de l'existant n'est à prévoir.

PA4 - Plan de composition d'ensemble du projet

Nord
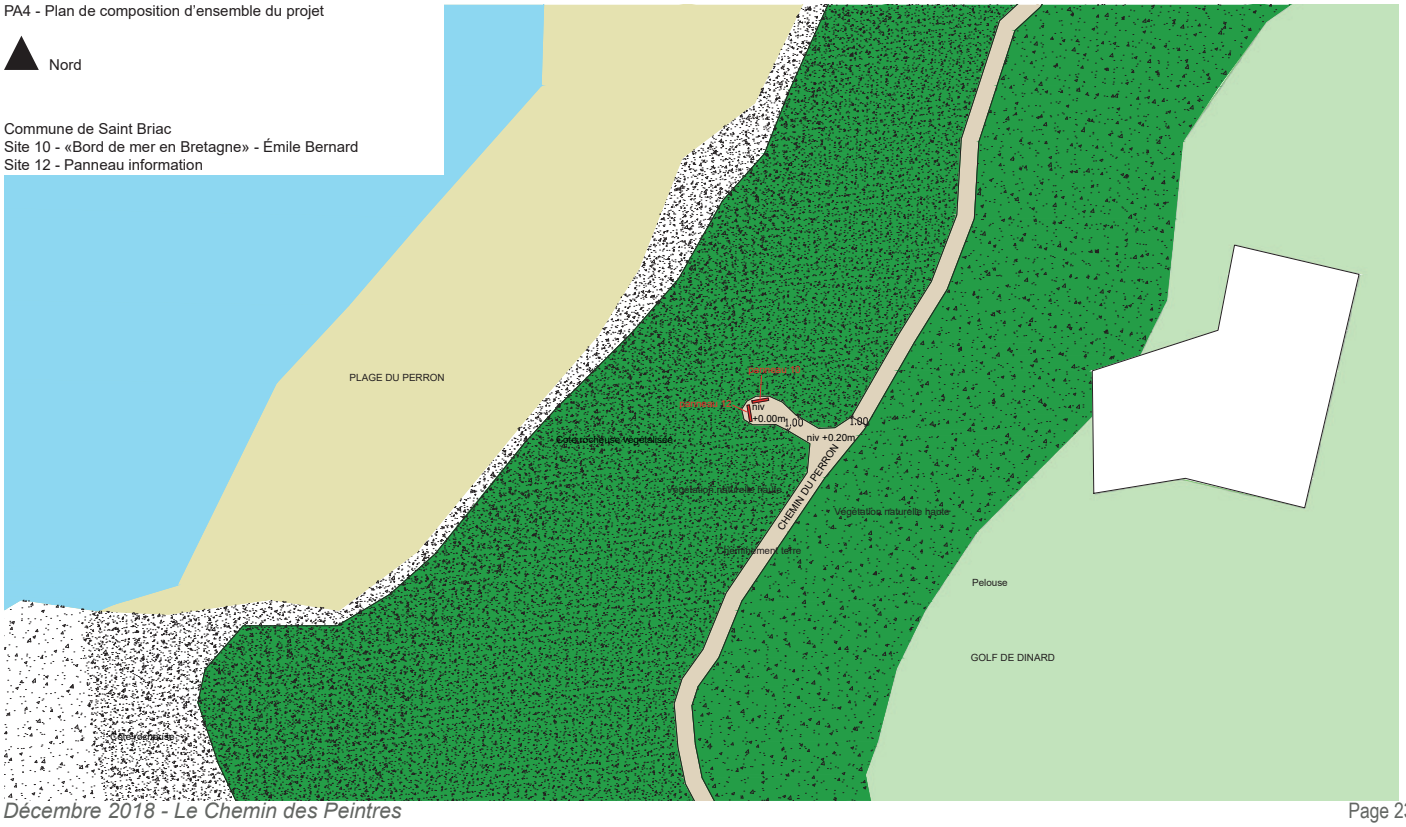
Commune de Saint Briac
Site 10 - «Bord de mer en Bretagne» - Émile Bernard
Site 12 - Panneau information